

ITAL CUCINE FAIT DU ZÈLE

ITAL CUCINE, dont le siège social est situé à Aubenas (07), commercialise des cuisines aménagées et est une habituée des foires et salons.

Cette société avait assigné en référé, le 18 novembre 2010, le **Réseau anti-arnaques** devant le tribunal de grande instance de Lyon pour avoir diffusé un appel à témoignages.

Elle considérait - notamment - que sa marque associée au terme « arnaque » présentait un caractère péjoratif et que cette association était constitutive de diffamation.

Elle estimait que cet appel à témoignages avait porté un tort considérable à son honneur, et lui causait un préjudice commercial important !

Par ordonnance du 31 janvier 2011, le tribunal de grande instance de Lyon a considéré que la formulation de l'appel à témoignage « *ne contenait aucune allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la société **ITAL CUCINE**, condition nécessaire prévue par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881, pour caractériser une diffamation* ».

ITAL CUCINE multiplie les actions auprès des hébergeurs de sites internet pour faire effacer les doléances de certains clients qui ont été subjugués par les promesses des vendeurs. Cette ordonnance remet les pendules à l'heure...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**